

Timbre D.D.T.M. 30

Décision de l'Administration

Date :

Autorisation n°

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR  
d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts– Saison 2020-2021**

Je soussigné (1).....

agissant en qualité de (2) : propriétaire, possesseur, fermier,  
délégué du propriétaire, du possesseur ou du fermier (3)

sur ..... ha dont ..... ha de bois, situés sur la (les) commune(s) :

le cas échéant, n° d'autorisation  
obtenue lors de la saison 2019-2020 :

.....

demeurant à (adresse complète).....

Téléphone :.....

Adresse électronique : .....

sollicite l'autorisation de détruire à tir conformément aux modalités définies par les arrêtés ministériels et l'arrêté préfectoral dans les conditions suivantes :

Espèce(s) détail au verso	Période : détail au verso	Commune de destruction et Lieux-dits	Intérêts menacés : faune et flore, activités agricoles (inscrire cultures et surfaces)

Je demande l'autorisation de m'adjoindre pour ces destructions ..... tireur (s) dont les identités et n° de permis de chasser figurent **AU VERSO** de la présente demande.

A ..... le  
Signature,

(1) Nom, prénom, profession

(2) Rayer les mentions inutiles

(3) Joindre une délégation dans le cas où vous n'êtes pas le propriétaire (voir ci-dessous le modèle de délégation)

**Cette autorisation devra IMPERATIVEMENT être retournée au plus tard le 15 septembre 2021 à  
la D.D.T.M. – S.E.F. – 89 Rue Wéber – CS 52002 – 30907 NÎMES Cedex 2  
en indiquant **AU VERSO**, pour chaque espèce, le nombre et les dates de prélèvement.**

**MODELE DE DELEGATION**

Je soussigné, M.

demeurant (adresse complète)

(2) propriétaire, possesseur ou fermier de ..... ha, sis à

donne pouvoir à M.

pour y exercer la destruction d'animaux nuisibles.

Fait à ....., le  
(signature)

**Pour le Préfet et par délégation,  
le DDTM,**

Rappel du n°  
d'autorisation :

## LISTE DES TIREURS – Saison 2020-2021

N°	NOM et Prénom	Code postal – Ville	N° de permis	Qualité (*)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

(\*) ex. responsable de chasse, garde particulier, ...

## DETAILS DES PERIODES D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR PAR ESPECE

Gpe		1 <sup>er</sup> juillet	31 juillet	ouverture de la chasse	clôture de la chasse	31 mars	10 juin	30 juin
2	Fouine				chassable	autor. si R427-6*		
	Renard	Autorisation si avicole			chassable	autorisation	autorisation si avicole	
	Corneille noire	autor. si agricole			chassable	sans formalité	autor. si R427-6*	autor. si agricole
	Pie bavarde	autor. si agricole			chassable	autorisation	autor. si R427-6*	autor. si agricole
	Étourneau sansonnet	Autorisation si R427-6*			chassable	sans formalité	auto si R427-6*	
3	Lapin garenne				chassable	autor. si digues		
	Pigeon ramier	autor. si R427-6*			chassable	sans formalité	autorisation si R427-6*	

\* Intérêts du 427-6 : 1° Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;

2° Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;

3° Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;

4° Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux).

BILAN DES DESTRUCTIONS A TIR (à retourner au plus tard le **15 septembre 2021**)

Espèce	Nombre	Date de prélèvement